

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 septembre 2011 à 20 heures 30**

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Patrick AYME, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Sabine DESGRANGES, Martine LAUBEPIN, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN.

### **Chapelle St Pierre**

#### Marché MAPA :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au lancement de la procédure de consultation des entreprises sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), trois propositions ont été reçues.

Le choix s'est porté sur les entreprises suivantes :

\* **Lot n° 1 : Maçonnerie / Pierre de taille** – Estimation : 101 256,30 HT (hors option)

Proposition retenue : Entreprise GIRARD pour un montant HT de 97 951,89 €

\* **Lot n° 2 : Décors peints** – Estimation : 19 368,66 €

Proposition retenue : MALBREL Conservation pour un montant HT de 20 916,60 €

\* soit un **total de 118 868,49 € HT** sans option.

Vu son coût excessif, l'option « grille » n'a pas été retenue et fera l'objet d'un choix ultérieur.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise le Maire à signer les actes d'engagement et toute pièce relative à ce dossier.

#### Acquisition des terrains entourant la chapelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires concernés ont décidé de pourvoir en cassation l'ordonnance du juge de l'expropriation en date du 26/05/2011. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à présenter le mémoire en défense et ester en justice pour le compte de la Commune.

### **Eclairage public - Parking du Foyer Municipal / Restaurant scolaire et Locaux Médico-sociaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public sur le parking du nouveau Foyer Municipal. Le projet est évalué à 15 000 € HT dont 6 000 € de subvention du SDED et 9 000 € de part communale.

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ce projet et décide de transférer la Maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

### **SDED Energies – Modification des statuts**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de M. le Président du SDED reçu le 15 juillet 2011 lui notifiant la délibération du Comité Syndical relatif à l'actualisation des statuts du Syndicat. Cette actualisation concerne l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelles :

- l'éclairage public,
- la création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDED et autorise le Maire à notifier cette décision à M. le Président du SDED et signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## **Vente de l'ancienne école de Margerie**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu d'une Agence pour une offre d'achat de l'ancienne école de Margerie au prix net vendeur de 235 850 €. Il est suggéré de faire une contre-proposition à 280 000 €. Il est décidé de refuser simplement l'offre, de ne pas baisser le prix fixé à 300 000 € et de se réunir sur ce sujet dans quinze jours.

## **Délibérations fiscales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité locale entraîne la suppression des taxes d'urbanisme : Taxe Locale d'Équipement (TLE), Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), Taxe pour le Financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (TDCAUE). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ces taxes seront remplacées par la Taxe d'Aménagement qui comportera : une part communale, une part départementale. Pour les communes dotées d'un PLU, la Taxe d'Aménagement sera de 1 %. Si les collectivités souhaitent un taux plus élevé, elles doivent obligatoirement délibérer pour indiquer le taux souhaité. M. le Maire rappelle que le taux actuel de la TLE est de 4 %. La décision devra être prise avant le 30 novembre 2011.

## **Réparations du véhicule communal**

Des réparations urgentes ont dû être effectuées cet été et s'élèvent à 2 606,12 €. Le problème du remplacement du véhicule se pose toujours.

## **Extension Voirie Les Condamines**

Les Participations pour Voies et Réseaux (PVR) des Condamines Est et Ouest s'élèvent à 144 334 €. Tous les terrains n'ayant pas encore été vendus, il reste un montant de 46 511,50 € à encaisser. Il serait nécessaire maintenant de continuer l'équipement de voirie, eau, assainissement, électricité et téléphone des Condamines Ouest.

## **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le SMBVL a approuvé le 16/12/2010 le lancement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux couvrant l'ensemble du bassin versant du Lez et de ses affluents.

Un dossier préliminaire nous a été transmis début mai afin de recueillir nos observations éventuelles sur le projet de périmètre du SAGE. Le dossier est à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

## **Electrification Permis de construire CARTALLIER**

La demande de permis de construire de M. CARTALLIER au quartier Le Pâtis nécessite un raccordement au réseau d'électricité s'élevant à 2 069,40 € pour la part communale. Une convention doit être signée avec M. CARTALLIER qui remboursera ce montant à la commune dès réalisation des travaux.

### **Questions diverses**

\* Plans du PLU :

La plastification des deux grands plans s'élevant à environ 80 € est décidée.

\* Visite de l'ACFI :

Martine LAUBEPIN fait le compte-rendu de la visite par l'Agent du Centre de Gestion de la Drôme Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) des services communaux (administratif, technique, périscolaire...).

\* Cantine scolaire :

Certaines personnes pensent que les repas proposés par la Maison de Retraite de Grignan ne sont pas adaptés à de jeunes enfants. Une autre société est proposée pour un prix inférieur. La commission scolaire doit se réunir pour en discuter.

\* Réseau Assainissement :

De mauvaises odeurs ont été remarquées sur la route de Grillon et le Chemin de Gapillia. Le problème va être signalé.

\* Réunions et rendez-vous :

**Vendredi 09 septembre 2011 à 10 h** pour le dossier de demande de Permis d'Aménager du Lotissement du Soleil Levant, avec Mme MACHADO de la DDT de Nyons, M. COUSTAURY de Drôme Aménagement Habitat.

**Jeudi 22 septembre 2011 à 16 h** pour le bornage du lotissement par M. BAUDET Géomètre. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

La séance est levée à 22 h 30.